

Déclaration de la Coalition Pour la Défense de la Démocratie au Bénin.

Bénoises, Bénois !

Chers Compatriotes de l'Intérieur et de la Diaspora !

Notre pays, le Bénin, va mal !

En effet, le Bénin, notre pays est plongé dans une grave crise aux dimensions multiples, politique, économique, sociale et culturelle.

La cause de cette situation, vous vous en doutez tous, est la gouvernance du pouvoir depuis deux ans. Cette gouvernance est caractérisée par :

1 / De graves conflits d'intérêts au sommet de l'Etat avec une véritable Offre Publique d'Achat sur le Bénin et sur toutes ses ressources au profit exclusif du Chef de l'Etat et de son clan.

2 / Une opacité totale de la gestion des affaires du pays

3 / Des privatisations sauvages (sous divers noms) des secteurs vitaux de l'économie nationale et la dernière en date est celle du Port Autonome de Cotonou livré à un Groupe étranger dans des conditions totalement inconnues du peuple.

4 / Des licenciements massifs des travailleurs des secteurs structurés ainsi que des destructions des moyens et conditions d'existence des petites gens et des couches populaires complètement fragilisées et affamées.

5 / Les destitutions systématiques des Maires soupçonnés d'opposition au pouvoir dit de la Rupture.

6 / Le mépris du peuple et le refus du dialogue franc avec les travailleurs et autres Autorités morales de ce pays.

7 / Des attaques frontales aux libertés fondamentales, acquises de haute lutte par le Peuple et consacrées par notre Constitution, qu'il s'agisse des libertés d'association, de presse, de manifestation et d'opinion.

8 / Une véritable chasse à l'homme est ouverte, sous le couvert de la lutte contre la corruption, contre les opposants à la politique actuelle, qu'il s'agisse des hommes d'affaires, des élus locaux, des syndicalistes de proue et des femmes de marchés.

9 / Une attaque frontale contre la Justice dont on veut remettre en cause l'indépendance, une justice qui a tenu bon et permis aux exilés de retrouver la terre de leurs ancêtres dans un passé récent.

La conséquence de cette gouvernance catastrophique, c'est que notre pays est paralysé depuis bientôt trois mois, et les rouages principaux du fonctionnement de l'Etat sont bloqués : les établissements scolaires et les universités sont fermés. Les élèves et étudiants sont dans les rues et ne savent plus à quel saint se vouer. Les hôpitaux sont fermés et la population est privée du droit élémentaire aux soins de santé. Les tribunaux sont, eux aussi, fermés avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la vie quotidienne des paisibles citoyens. Beaucoup d'autres administrations participent également à ce mouvement général sans être formellement en grève. Le dialogue avec les partenaires sociaux est dans l'impasse: tout le peuple est en rébellion contre la politique actuelle.

Béninoises, Béninois !

Chers Compatriotes !

La Constitution qui est le Contrat social qui lie tous les citoyens de ce pays, est attaquée de front par celui-là même chargé par serment, de la Garantir et de la Protéger. Par ses déclarations et actes quotidiens, le Président de la République affirme s'opposer aux Décisions de la Cour Constitutionnelle, la plus haute Juridiction

constitutionnelle de notre pays et véritable clé de voûte de notre Constitution qu'il se refuse systématiquement à exécuter.

Le dernier cas en date est la non application jusqu'à ce jour, en complicité avec le Président de l'Assemblée nationale, de la décision DCC 17-262 faisant injonction au Parlement de désigner ses représentants au COS-LEPI au plus tard le 21 décembre 2017 et d'installer le COS-LEPI au plus tard le 29 décembre 2017.

Béninoises, Béninois !

Chers Compatriotes

La plupart des pays en guerre en Afrique sont ceux qui gèrent mal entre autres les conflits post-électorales lesquels conflits naissent pour l'essentiel de la mauvaise gestion des listes électorales. Le refus par le Gouvernement du Président Patrice TALON en complicité avec l'Assemblée Nationale d'installer le COS-LEPI en vue de l'apurement de la liste électorale permanente informatisée (LEPI), est une porte ouverte à cette dangereuse perspective.

Aucun patriote démocrate ne peut accepter cette posture. La Cour constitutionnelle a rappelé dans sa décision que la LEPI a une validité de dix ans et court de 2011 à 2021. Nous devons donc tous

nous mobiliser pour qu'elle soit actualisée pour éviter des crises postélectorales.

Le Gouvernement a l'obligation de garantir un processus électoral transparent, équitable, consensuel car dans notre pays, le consensus a une valeur constitutionnelle ainsi que l'a souvent rappelé la jurisprudence constante de la Cour constitutionnelle. Pour ce faire donc, il urge d'installer sans délai le COS-LEPI conformément à la loi 2013-06 du 25 novembre 2013 portant Code électoral en République du Bénin, et la décision DCC 17-262 de la Cour Constitutionnelle.

Béninoises, Béninois !

Chers Compatriotes

- Nous, Forces Vives et Patriotiques de la Nation, sous le haut parrainage de leurs Excellences, les Anciens Présidents de la République, Nicéphore Dieudonné SOGLO et Thomas Boni YAYI,
- de Sébastien AJAVON, Président d'honneur de l'USL,

- Pr Albert TEVOEDJRE, Médiateur émérite de la République,
- Pr Philippe NOUDJENOUME,
- de certaines Hautes Personnalités comptables des décisions de l'historique Conférence Nationale des Forces Vives,
- des Députés acteurs du rejet du projet de constitution le 4 avril 2017
- des Hauts Responsables du Front pour le Sursaut Patriotique (FSP),
- des Personnalités des Organisations de la Société Civile
- et avec les soutiens des autorités morales, des forces populaires et républicaines,

réunies ce jour, Samedi 14 Avril à Djeffa dans la commune de Sèmè-Kpodji déclarons solennellement :

1°- Que la Constitution du 11 décembre 1990 est l'expression unique de notre vouloir vivre ensemble.

2°- que le Président de la République est coupable de violations manifestes du serment prêté le 06 avril 2016 en ne respectant pas

les décisions de la Cour constitutionnelle ainsi que les lois de la République.

3°- Mettons en garde l'Assemblée Nationale contre toute velléité visant à faire remplacer la LEPI par une liste extraite du RAVIP.

En conséquence nous demandons au Président Patrice Talon de prendre la mesure des choses et de :

1°- faire installer, sans délai, le COS-LEPI conformément aux décisions de la Cour Constitutionnelle ;

2° faire procéder à un audit préalable de cette LEPI, en vue des élections législatives et présidentielles, constitutionnelles qui sont insusceptibles de report.

2°- Redonner la parole au Peuple en convoquant d'urgence une Assise nationale des Forces Vives de la nation en vue de redéfinir de nouvelles bases consensuelles de gouvernance du pays.

3°- En cas de non satisfaction de ces exigences le peuple béninois, Maître unique de sa souveraineté sera invité à prendre ses responsabilités, conformément à la Constitution.

Nous tenons à saluer ici le Clergé catholique et l'Union Islamique du Bénin ainsi que toutes les Bonnes volontés pour tous leurs efforts en faveur de la paix.

Que le Dieu de Bêhanzin, Kaba et Bio Guerra bénisse notre pays,
Enfants du Bénin, debout !